MAIRIE D'AUBERGENVILLE

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DÉCISION N° 26-057

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ANALYSE ET DE CONSEIL EN INGÉNIERIE SOCIALE ET D'UNE CONVENTION DE RECOUVREMENT ET OPTIMISATION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITE SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE AVEC LE CABINET LEYTON

Prise en application de la délibération n°26-013 du Conseil Municipal de la ville d'Aubergenville du 27 mars 2026, donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'opportunité pour la Commune d'Aubergenville de procéder à un diagnostic visant à identifier les possibilités d'optimisation dans le domaine des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôt relatifs à l'emploi et à la masse salariale ;

Considérant que la rémunération du prestataire est fixée exclusivement sur la base d'un honoraire de résultat s'élevant à 40 % Hors Taxes des économies ;

DÉCIDE

Article 1: D'approuver les termes de la convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale et de la convention de recouvrement et optimisation des indemnités journalières de sécurite sociale et de prévoyance proposées par le Cabinet LEYTON ;

Article 2 : De signer les conventions mentionnées à l'article 1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;

Fait à Aubergenville, le 26/10/ 2026

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 28 OCT. 2026
Et Publié le 28 OCT. 2026

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville

MAIRIE D'AUBERGENVILLE (Yvelines)

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800291-20261026-DEC26_057-A